

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 30 octobre 2009 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien)

NOR : DEVA0925621S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation océan Indien,
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 2 ;
Vu la décision du 12 janvier 2009 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;
Vu l'arrêté n° 8376 en date du 7 janvier 2009 portant nomination de M. Christian MARTY en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relevant des attributions d'ordonnateur secondaire délégué du directeur de la sécurité de l'aviation civile à :

- M. Victor KADILA, attaché d'administration de l'aviation civile, chef du département « gestion des ressources » de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;
- Mme Denise VEFOUR BOUDOC, assistante d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources » de la direction de l'aviation civile océan Indien.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Sainte-Marie, le 30 octobre 2009.

Le directeur de l'aviation civile océan Indien,
C. MARTY